Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260305-2026_03_05_D_17-DE

Commune de Plénée-Jugon

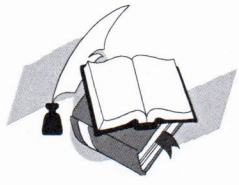
Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 5 mars 2026

*L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi 5 mars à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 février 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Suzanne BOURDÉ, Maire**. M. CHAUVEL Baptiste, Conseiller, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.*

Conseil du 05-03-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	03	05	17	00

Rythmes Scolaires • Décret 2017-1108 du 27 juin 2017
Renouvellement de la demande de Dérogation
Pour la Rentrée Scolaire 2026-2027

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	25-02-2026
RÉUNION	05-03-2026
AFFICHAGE	09-03-2026
TRANSMISSION	09-03-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire	01	25	1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe	01	25	1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint	01	25	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe	01	25	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	4è Adjoint	01	25	1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe	01	25	1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1	01	25	1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1	01	25	1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2	01	25	1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3	01	25	1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3	01	25	1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4	01	25	1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4	01	25	1	0	0	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5	01	25	1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe	01	25	1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère	01	25	0	0	1	DUQUENNE Hélène
	DUQUENNE Hélène	Conseillère	01	25	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller	01	25	1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère	01	25	1	0	0	
DP-01	Décompte des Présents				18	0	1	

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260305-2026_03_05_D_17-DE

Conseil du 05-03-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	03	05	17	00

Rythmes Scolaires • Décret 2017-1108 du 27 juin 2017
Renouvellement de la demande de Dérogation
Pour la Rentrée Scolaire 2026-2027

Rapporteur : Madame Suzanne BOURDE, Maire

Madame le Maire informe le Conseil que depuis la promulgation du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, les écoles qui le souhaitent peuvent solliciter une dérogation au cadre général de la semaine scolaire de 4,5 jours, et opter pour un rythme hebdomadaire de 4 jours, Pour les écoles publiques élémentaire et maternelle, une première demande de dérogation avait été adoptée en Conseil Municipal lors de la séance du 25 janvier 2018 et confirmée le 18 février 2021, Ces demandes dérogatoires avaient été accordées par la Direction Académique, et ceci à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018,

La durée de la dérogation en vigueur arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2024-2025, il convient de renouveler la demande auprès du directeur académique,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réitérer la demande de dérogation au cadre légal des 4,5 jours/semaine, pour reconduire et maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2018, relative à la demande initiale de dérogation aux rythmes scolaires de la semaine scolaire de 4,5 jours ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2021, relative à la demande confirmative de dérogation aux rythmes scolaires de la semaine scolaire de 4,5 jours ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

DE SOLLICITER le renouvellement de la dérogation au cadre général de la semaine scolaire de 4,5 jours auprès du directeur académique, pour maintenir les rythmes scolaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

D'AUTORISER Madame le Maire à transmettre la sollicitation du Conseil Municipal auprès du DASEN des Côtes d'Armor ainsi que l'ensemble des pièces et documents nécessaires à l'instruction de la demande de dérogation,

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

Le Maire
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 5 mars 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640